

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD
Séance du jeudi 25 mars 2021

Le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD s'est réuni le 25 mars 2021 à 20h à la salle Henri Lambert sous la présidence de Monsieur Bernard HOGUET, Maire.

Etaient présents :

- Bernard HOGUET, Maire
- Sophie RIOULT, François DAUDRUY, Bernadette MALANDAIN, Serge LECROSNIER, Marie-France MOIGNOT, Adjointes au Maire ;
- Victor BALIER, Conseiller municipal délégué ;
- Marie-Lise DEGREMONT, Elvira HACHE, Christelle JARRY, Marie-Claire LEBAS PIGNOL, Marie-Pierre PRIEUR, Dany DEFONTAINE, Jean-Michel LAMOTTE, Claude MAGUET, Christopher MAUVE ;

Nathalie LETELLIER, excusée, a donné procuration à Marie-Claire LEBAS PIGNOL, Xavier LECOINTRE, excusé, a donné procuration à Christopher MAUVE, Xavier PAILLETTE était absent.

Angélique VERROUST, Attachée territoriale, assiste à la réunion.

Il est ensuite procédé à l'appel nominal et Monsieur Serge LECROSNIER est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la séance du 19 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

QUESTION N°1 - Note financière

Le conseil municipal valide la note de présentation jointe à l'examen du Compte Administratif 2020 et du Budget primitif 2021 conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe.

Adopté à l'unanimité.

QUESTION N°2 - Approbation du compte de gestion 2020

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

QUESTION N°3 - Approbation du compte administratif 2020

Le conseil municipal déclare que le compte administratif est conforme au compte de gestion.

Les montants totaux du compte administratif 2020 sont :

- Dépenses de fonctionnement : 954 457.84 €
- Recettes de fonctionnement : 1 384 970.33 €
- Dépenses d'investissement : 257 625.65 €
- Recettes d'investissement : 504 617.44 €

En incluant les reports de 2019 (Excédent de 287 939.48 € en fonctionnement et de 103 790.30 € en investissement) et les restes à réaliser pour 1 601 300.00 € en dépenses et de 603 300.00 € en recettes, le résultat définitif 2020 à reporter est positif de 71 234.16 €.

Adopté à l'unanimité.

QUESTION N°4 - Affectation du résultat.

Ayant examiné le compte administratif 2020 et constaté un excédent de 71 234.16 €, le conseil municipal décide de reporter cette somme en recette de fonctionnement 2021.

Adopté à l'unanimité.

QUESTION N°5 - Aide pour les voyages des collèves et des lycées ainsi que pour les séjours en colonies de vacances.

Le conseil municipal reconduit l'aide accordée aux enfants de Saint-Léonard qui participent avec leur collège ou leur lycée à des voyages scolaires ainsi qu'à des séjours en colonies de vacances jusqu'à l'âge de 13 ans, à hauteur de 40% du prix du voyage plafonné à 100 €.

Adopté à l'unanimité.

QUESTION N°6 - Subventions aux associations

Le conseil municipal valide les propositions de la commission et vote une enveloppe budgétaire de l'ordre de 26 000,00€.

Adopté à l'unanimité.

QUESTION N°7 - Enveloppe relative au régime indemnitaire du personnel

Le conseil municipal reconduit l'enveloppe relative au régime indemnitaire des agents de la Fonction Publique Territoriale à hauteur de 39 500€ maximum.

Adopté à l'unanimité.

QUESTION N°8 - Budget primitif 2021

Le conseil municipal valide le budget primitif pour l'année 2021 de la manière suivante :

Equilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à : 1 487 434.16 €.

C'est un budget légèrement inférieur à l'an passé principalement dû à un report plus faible (71 234.16 contre 287 939.48€).

Il permet de transférer une épargne de 327 843.00 €.

Equilibré en dépenses et recettes d'investissement : 2 960 343.00 €

Chaque fiche de dépense a été étudiée lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Montant total du Budget : 4 447 777.16 €

Il est également présenté le tableau des emprunts au 1^{er} janvier 2021 (dette 477 753.08 €).

Adopté à l'unanimité.

QUESTION N°9 - Vote des taux d'imposition 2021

Suite à la suppression de la taxe d'habitation, les communes vont dorénavant recevoir la part de taxe foncière sur le bâti instituée par le département. Il convient donc, sans augmenter notre taux de 18%, d'ajouter le taux départemental de 25.36% :

- Taxe foncière : 18.00 % + 25.36% = 43.36 %

- Taxe foncière sur non bâti : 44,00 %

Adopté à l'unanimité.

QUESTION N°10 - Aménagement de la rue Victor Coviaux

Le conseil municipal valide le projet de réfection de la rue Victor Coviaux. Outre l'effacement des réseaux prévu dans quelques semaines, l'idée est de réaliser un aménagement qualitatif tant sur le

plan environnemental que sécuritaire. Une réunion publique sera programmée avec les riverains pour connaître leurs attentes et étudier les différents scénarii.

Le coût des travaux est estimé à 305 000.00 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

QUESTION N°11 - Construction de nouveaux ateliers pour les services techniques

Les locaux utilisés par les services techniques ne sont pas fonctionnels et sont trop exigus. Ils ne permettent pas aux agents de travailler dans de bonnes conditions.

Le conseil municipal valide la construction d'un nouvel équipement sur le terrain habituellement utilisé pour les vide-greniers en face de la Mairie.

Le coût des travaux est estimé à 700 000.00 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

QUESTION N°12 - Agrandissement du cimetière

Compte tenu du nombre d'inhumations enregistré ces derniers mois, le conseil municipal valide l'idée d'agrandir le cimetière.

Le coût des travaux est estimé à 80 000.00 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

QUESTION N°13 - Proposition de parution d'un livre sur la commune

Le conseil municipal donne son accord de principe pour confier à un historien local de métier l'édition d'un livre sur la commune. Le format reste à déterminer, après une nouvelle rencontre avec l'auteur.

Selon la formule choisie, le budget serait de l'ordre de 16 000 € à 30 000 € HT (TVA à 5.5%).

Adopté à l'unanimité.

QUESTION N°14 - Acquisition de parcelle

Dans le cadre du projet d'aménagement du centre-bourg, il est judicieux de créer des liaisons douces entre les secteurs déjà urbanisés et la nouvelle aire aménageable. Une opportunité s'est présentée sur une parcelle située rue des primevères. Le conseil municipal valide l'acquisition d'une bande de terrain de 2.20m de large et la prise en charge des frais annexes.

Adopté à l'unanimité.

QUESTION N°15 - Opération « Grand site des falaises d'Etretat - Côte d'Albâtre »

Le conseil municipal adopte la mise à jour de la charte de gouvernance ainsi que la convention financière 2020.

Adopté à l'unanimité.

QUESTION N°16 - Chemins de randonnées

Le conseil municipal valide la demande de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral qui sollicite une délibération suite à la modification d'un tracé.

Adopté à l'unanimité.

QUESTION N°17 - Lignes directrices de gestion

Le conseil municipal prend connaissance des informations concernant la mise en place sur la collectivité d'un document appelé Lignes directrices de gestion et qui constitue dorénavant le

document de référence pour la gestion des ressources humaines. Ce document, établi pour une durée de 6 ans, a reçu un avis favorable du Centre de Gestion de Seine-Maritime et sera communiqué ce mois-ci à tous les agents.

QUESTION N°18 - Rapports d'activités 2019 du SIAEPA de la région Fécamp Sud-Ouest

Le conseil municipal prend acte des rapports annuels qui leur ont été transmis et qui concerne l'eau potable, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.



Fait à Saint-Léonard
Le 29 mars 2021

Bernard HOGUET
Maire